



A TOUS PNC TO



OCTOBRE 2015

**Syndicat
National du
Personnel
Navigant
Commercial**

BS.15-10-57-TO

LA FUTURE REMUNERATION PAR LE BINÔME SNPNaC / DIRECTION.

Hier, vous avez reçu notre bulletin pour vous avertir que votre salaire était sur le point de baisser. Beaucoup de retours nous sont déjà parvenus. Sachez que le **SNPNC** se bat bec et ongle pour faire reculer la Direction et le SNPNaC.

Toutefois, si nous avons le pouvoir d'engager notre signature sur un accord, nous n'avons pas le pouvoir d'opposition. Seul le SNPNaC a obtenu la représentativité nécessaire à pour signer SEUL un accord. Il s'agit donc de dissuader le SNPNaC de signer cet ignominie.

POUR RAPPEL, SUR UNE MOYENNE DE 85 HC PAR MOIS, SUR UN AN :

Un PNC de 8 ans d'ancienneté perdrait :

3463,79€ rien que cette année, on vous parlera de prime compensatoire sachez qu'à cet échelon elle n'est que de 90€/mois, une compensation de 1080€ soit une perte sèche de 2383,79€

Un PNC de 3 ans d'ancienneté perdrait quant à lui :

2152,71€ soit une perte de 1672,71€ incluant la prime compensatoire de 40€

Un PNC 3 ans d'ancienneté avec 1 an de CC :

2229,51€ soit une perte de 1749,51€ incluant la prime compensatoire de 40€

Un CC avec 8 ans d'ancienneté :

4225,38 soit une perte de 2905,38€ incluant la prime compensatoire de 110€

Nous travaillons pour gagner notre vie, nous faisons preuve d'une extrême souplesse, permettant des économies de réserves. Nous acceptons de voler sur nos OFF et nos CP, mettant parfois notre vie sociale entre parenthèse car nous aimons notre métier et notre compagnie.

Nous acceptons des enchaînements épuisants, sachant qu'à la fin du mois, nous serons payés en conséquence.

Mais devant ce projet, nous sommes offusqués, scandalisés et cela dépasse toute compréhension.

Vous suivez les actualités à AF. Celle-ci parle de licenciements secs de tous les personnels, y compris les PNC. Légalement, Air France devra de proposer une solution de reclassement dans une compagnie du groupe. Et quelle est la seule Compagnie du groupe qui se développe ? **TRANSAVIA.**

C'est donc une passerelle inversée d'AF vers TO et non la création d'une passerelle TO vers AF comme le laisse entendre ce désormais célèbre binôme SNPNaC / Direction.

Beaucoup de saisonniers disent ne rien pouvoir faire, ne pas comprendre, mais ce sont eux qui seront les plus gravement atteints. Pas de prime compensatoire, pas d'avancement pendant 4 ans, et un petit 3 % au bout du tunnel. Et dans ces conditions, seront-ils titularisés un jour ? Car les PNC AF risquent d'être prioritaires à toute embauche extérieure.

**MANIFESTEZ-VOUS, MOBILISEZ VOUS. TOUS LES PNC SONT
CONCERNES ! DITES NON AU BINOME SNPNaC / DIRECTION**